

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 07/07/2023

Séance du mardi 11 juillet 2023

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents : MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI - R BORDET - LP CHAUVIN - E OGER - ML GALOPIN - E CHALOPIN - MP PATIN - N REBILLON - P MOUBECHÉ - A AIME -

Excusé : Didier Baron

Secrétaire de séance : Jean Bernard Boismartel

Séance ouverte à 20h00

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation du CR de conseil municipal

Enfance :

- Marché des repas restaurant scolaire année scolaire 2023-2024
- Marché des repas ALSH 2023-2024
- Tarifs repas du restaurant scolaire et ALSH
- Participation camp passerelle

Urbanisme :

- Prévisions de travaux de voirie
- Achat de chemins ruraux
- Lotissement le Parc 2022 : avenant
- Propositions de commercialisation des parcelles des lotissements
- Le petit mic : le point sur l'avancement des travaux, devis, avenants de travaux,
- Devis de vélux appartement 11 place de la mairie
- Subvention pour l'achat du broyeur de végétaux

Questions diverses

- Dates des prochaines réunions de conseil municipal

1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal du 22.06.2023

2. MARCHE DES REPAS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Lors de sa séance du 12.07.2022, le conseil municipal a entériné la proposition de fourniture de repas en liaison chaude pour l'année scolaire 2022.2023 au tarif de 3.87 € TTC.

Pour l'année scolaire 2023.2024, Le collège Julien Maunoir propose les repas en liaison chaude au tarif de 5 € TTC.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition du Collège Julien Maunoir de fourniture des repas au restaurant scolaire en liaison chaude au prix de 5 € TTC et autorise la Maire à viser l'acte d'engagement correspondant.

3. MARCHE DES REPAS ALSH 2023-2024

Lors de sa séance du 20.10.2022, le conseil municipal a entériné la proposition de fourniture de repas en liaison chaude pour l'année scolaire 2022.2023 au tarif de 6 € TTC.

Pour l'année scolaire 2023.2024, L'auberge du Petit Moulin à Le Ferré (M. Mme Dubois) propose les repas en liaison chaude livrés au tarif de 6.50 € TTC.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition de l'auberge du petit moulin de fourniture des repas à l'ALSH en liaison chaude au prix de 6.50 € TTC et autorise la Maire à viser l'acte d'engagement correspondant.

4. TARIFS REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET ALSH

Les tarifs du ticket repas ont été augmentés au 1^{er} septembre 2022 de 0.18€ (Ils sont passés de 3,72€ à 3,90€).

La commune facture le même prix pour le repas scolaire ou le repas de l'ALSH.

Il est proposé au conseil municipal de répercuter (tout ou partie) de l'augmentation du prix des repas fournis (5 € pour le restaurant scolaire et 6.50 € pour l'ALSH). Après discussion, Le conseil municipal décide de mettre 2 propositions de prix au vote : 4.80 € ou 5 €.

Délibération : le conseil municipal vote le prix du repas du restaurant scolaire et de l'ALSH à la majorité à 5 € (7 voix pour) à compter du 01.09.2023.

5 € : 7 voix pour (Nicolas Rébillon, Patricia Moubêche, Marie-Pierre Patin, Edouard Oger, Eric Chalopin, Louis Pierre Chauvin, Rosie Bordet)

4.80 € : 6 voix pour. (Philippe Donnini, Marie-Laure Galopin, Marie-Claire Boucher, Nelly Philippeaux, Jean-Bernard Boismartel, Alexandra Aimé).

5. PARTICIPATION CAMP PASSERELLE

Du Mardi 18/07 au Vendredi 21/07 (9/12 ans) se déroulera le Camp Passerelle à la Base de Loisirs de la Dathée près de Vire.

Le budget du camp passerelle est de 2 650 €.

La participation des familles sera en fonction du quotient familial. Elle est estimée pour un total de 1400 €.

La participation des communes et de l'Oasis est fixée à 250 € pour chaque collectivité.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la participation de la Commune à 250 €.

6. PREVISIONS DE TRAVAUX DE VOIRIE

Pour information au conseil municipal, La commission urbanisme du 6.07.2023 a arrêté le principe de réhabilitation de voirie campagne pour le printemps 2024 sur les voies suivantes :

LA PATINAIS : 125 mètres

LA BUTTE : 130 m

LA CADORAIS : 50 m (la dernière partie : à coté de M VIOT)

LA HURLAIS : 600 m

LE CAS DE ROCHE : 160 m

LA PETITE GIRAUDAIS : 400 m (suite à élargissement il y a quelques temps)

LA FARULAIS : 60 m

LA GUINCHERE : 220 m (à voir dans un projet global : léger élargissement, recadastrage, EP, ...)

LA VILLASSE : 600 m (nécessiterait un léger élargissement au départ, sur 300 m)

LA BRIOLIÈRE : 260 m (nécessiterait un léger élargissement, le riverain est d'accord pour prendre à sa charge)

LE MEZERAY : 240 m

LE BOURDONNAY : 50 m

Soit 2 895 ml estimés, avec un estimatif de 3,50 m de largeur moyenne = 10 132.50 m².

L'estimatif de l'ensemble des travaux est de l'ordre de 250 000 € HT.

Le conseil municipal souhaite ajouter à l'estimatif le chemin de Rouffigné.

La réfection des trottoirs :

Pour l'avenue des Acacias (côté maison de retraite) : 280 mètres vont être chiffrés, avec 2 options : macadam ou matériau perméable.

Pour la rue Ml Leclerc : 150 mètres vont être chiffrés, ainsi que la Place de la Barrière et la rue Beurrière.

Une proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre est demandée à Frédéric Giraud (GP Etudes).

7. ACHAT DE CHEMINS RURAUX

M. Dominique GOHIN demande à acheter les chemins en avis favorable n° 182, 183, 186, 188, 189. Le chemin 182 serait partagé avec Eugène THOMAS, pour la partie sud-ouest.

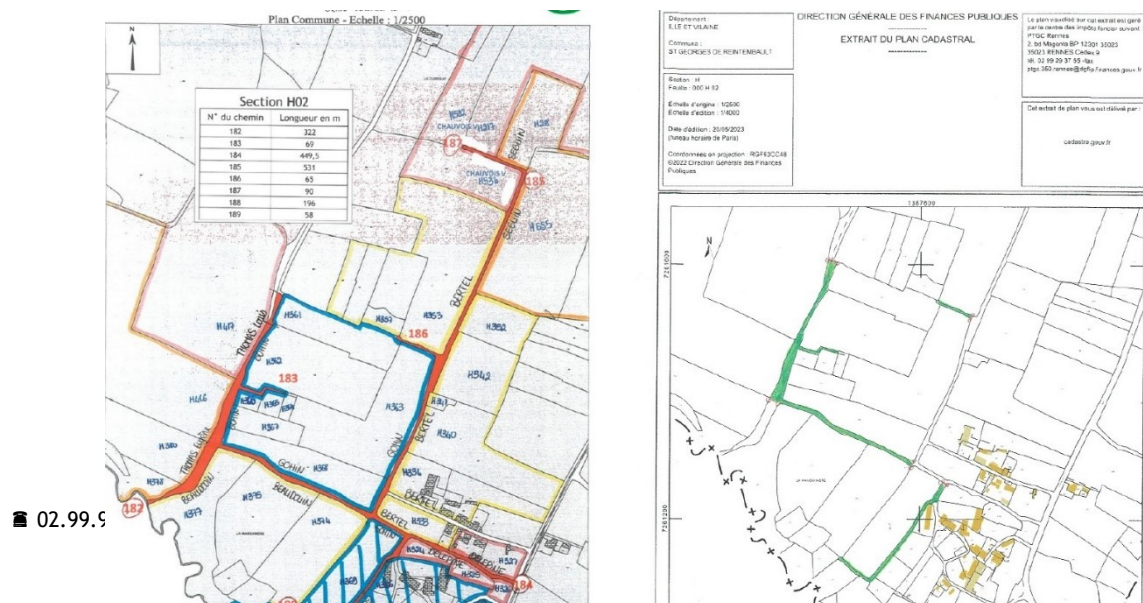
Une demande est aussi faite pour le 184 (partie nord-ouest), en avis défavorable. On pourrait lever cet avis car :

La partie utile aux riverains resterait communale.

Le riverain le plus concerné (Daniel BAUDOIN) a donné son accord écrit.

La commission urbanisme du 6.07.2023 a donné son accord pour la vente des chemins et la levée de l'avis défavorable du 184 partie nord-ouest.

M. Gohin doit maintenant faire intervenir un géomètre pour le bornage de ces chemins.



Délibération : le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour l'achat par Dominique GOHIN des chemins n° 182, 183, 186, 188, 189. Le chemin 182 sera partagé avec Eugène THOMAS, pour la partie sud-ouest.

Une demande est aussi faite pour le 184 (partie nord-ouest), en avis défavorable. Le conseil municipal lève l'avis défavorable à l'unanimité sur la partie Nord-Ouest (avec environ un décalage de 10 m pour l'entrée des parcelles de M. Baudouin, qui a donné son accord écrit). La partie sud reste en avis défavorable.

8. LOTISSEMENT LE PARC 2022 : AVENANT

Frédéric Giraud (GP Etudes) et l'entreprise Bouteloup ne sont pas d'accord sur le décompte de la plus-value (de l'ordre de 2 400 € HT pour M. Giraud et de l'ordre de 5 400 € HT pour l'entreprise Bouteloup). M. Giraud a demandé les bons de livraison de marchandises, afin de les comparer avec les dates de chantier.

Dans cette attente, il n'est pas en mesure de nous présenter un avenant.

9. PROPOSITIONS DE COMMERCIALISATION DES PARCELLES DES LOTISSEMENTS

La commission urbanisme du 6.07.2023 a étudié les offres suivantes, et a retenu celle de l'Agence de l'Immobilier (Sylvain Rouland).

Offres de mandats pour la vente des terrains communaux		
Agent immobilier	Cyril Aubin	Sylvain Rouland
Entreprise	Efficity	L'Agence de l'Immobilier
Type de mandat	SANS EXCLUSIVITÉ	AVEC EXCLUSIVITÉ
Durée du contrat	3 puis 12 mois, soit 15 mois	6 mois reconductibles (sans l'exclusivité si reconduction)
Commission par terrain	Variable : 10 % du prix TTC de chaque terrain	Fixe : 2 000 € TTC par terrain
Frais d'agence à la charge de :	L'acquéreur mais présenté comme étant inclus dans le prix d'achat	Au choix de la commune
Info diverse	La commune a toujours la main pour vendre elle-même un lot si l'occasion se présente	La commune ne peut plus vendre un ou des lots par elle-même pendant la période d'exclusivité

Lot à vendre	Prix m ² HT	Surface	Prix HT €	Prix TTC	Frais d'Agence Efficity TTC	Prix de vente TTC du terrain FAI (frais d'agence inclus)	Frais L'Agence de l'Immobilier TTC	Prix de vente TTC du terrain FAI (frais d'agence inclus)
Lot n° 5 Colas	18.40 €	847 m ²	15 584.80	18 142.74 €	1 814.00 €	19 956.74 €	2 000.00 €	20 142.74 €
Lot n° 2 Les Poiriers	25.00 €	699 m ²	17 475.00	20 863.75 €	2 086.00 €	22 949.75 €	2 000.00 €	22 863.75 €

Lot n°3 Les Poiriers	25.00 €	504 m ²	12 600.00	15 043.39 €	1 504.00 €	16 547.39 €	2 000.00 €	17 043.39 €
Lot n°5 Les Poiriers	25.00 €	615 m ²	15 375.00	18 356.52 €	1 836.00 €	20 192.52 €	2 000.00 €	20 356.52 €
Lot n°1 Le Parc 2022	45.00 €	574 m ²	25 830.00	30 547.13 €	3 054.00 €	33 601.13 €	2 000.00 €	32 547.13 €
Lot n°2 Le Parc 2022	45.00 €	610 m ²	27 450.00	32 462.98 €	3 246.00 €	35 708.98 €	2 000.00 €	34 462.98 €
Lot n°3 Le Parc 2022 OPTION	45.00 €	502 m ²	22 590.00	26 715.44 €	2 672.00 €	29 387.44 €	2 000.00 €	28 715.44 €

**Délibération : le conseil municipal autorise à la majorité la Maire à signer l'offre de mandat de l'Agence de l'Immobilier (Sylvain Rouland) : 11 voix pour.
1 voix pour Efficity : Philippe Donnini (en raison de l'absence de clause de l'exclusivité).
1 abstention : Nelly Philippeaux**

10. LE PTIT MIC : LE POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX, DEVIS, AVENANTS DE TRAVAUX

▪ **Avancement des travaux, avenant au bail et devis du cabinet d'avocats :**

Un avenant au bail a été préparé par le notaire Nicolas Lepage (remplaçant de Mme Fontanier Rubio). Celui-ci reprend les différents thèmes de la délibération du 22.06.2023 (obligation de laisser réaliser les travaux en cours, prix du loyer progressif, obligation de mettre en place une restauration).

Une conciliation a été tentée avec M. Loret, conciliateur de justice, avec l'accompagnement de Pascal Gombert. M. Mme Le Niniven ont refusé de se présenter lors de la 2^e rencontre.

Un cabinet d'avocats (Thomé Heitzmann basé à Rennes) a été contacté afin d'accompagner la Commune dans le cadre des difficultés liées à l'exploitation du ptit mic.

L'accompagnement se fera sous forme de note de préconisations stratégiques, et d'une réunion en visioconférence. Le montant du devis est de 1 725 € TTC.

Délibération : le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du cabinet d'avocats Thomé Heitzmann d'un montant de 1 725 € TTC et autorise la Maire à réaliser les démarches pour ce dossier.

▪ **Avenants de travaux :**

Lot 1 B2R maçonnerie : avenant n°2 : terrasse cour logements et pergola :

Le montant des travaux complémentaires est de 3 549.39 € HT (4 259.26 € TTC) pour les travaux de terrasse : terrassement, reprofilage, dallage.

La commission urbanisme du 6.07 a donné un avis favorable.

Délibération : le conseil municipal accepte à la majorité la plus-value de travaux (avenant n°2) sur le lot n°1 pour des travaux de terrasse d'un montant de 3 549.39 € HT, et autorise la Maire à viser les documents correspondants.

1 abstention (LP Chauvin).

Lot 3 ETT (Etanchéité Toiture Terrasse) : avenant n°1 : fourniture et pose d'une barre d'accroche, d'une échelle coulissante et d'un antivol pour l'accès à la toiture végétalisée :

Le montant de l'avenant est de 431.15 € HT (517.38 € TTC)

**Délibération : le conseil municipal accepte à la majorité la plus-value de travaux (avenant n° 1) sur le lot n°3 pour la fourniture et la pose d'une barre d'accroche, d'une échelle coulissante et d'un antivol pour l'accès à la toiture végétalisée d'un montant de 431.51 € HT, et autorise la Maire à viser les documents correspondants.
1 abstention (LP Chauvin).**

11. DEVIS DE VELUX APPARTEMENT 11 PLACE DE LA MAIRIE

2 vélux sont à changer. La commission urbanisme du 6.07.2023 propose l'achat de 2 vélux avec store occultant (pose par les soins du service technique) : devis Gedimat de 1 308.32 € HT (1 569.98 € TTC).

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis de Gedimat de 1 569.98 € TTC pour l'achat de 2 vélux.

12. SUBVENTION POUR L'ACHAT DU BROEUR DE VEGETAUX

L'achat du broyeur de végétaux est éligible à la subvention régionale « aide à l'acquisition du matériel de désherbage » au taux de 50%. (Devis de 6 490 € HT).
Au-delà de la subvention, la Région Bretagne invite les Communes à l'adhésion au réseau « Dephy Collectivités Bretagne », afin de partager les expériences et contribuer à promouvoir les techniques vertueuses d'entretien des espaces publics.

Le Réseau « Dephy Collectivités Bretagne » permettra :

- D'obtenir des références technique et économique ; de les analyser et les partager
- De diffuser largement les techniques d'aménagement, les méthodes alternatives et les outils de communication ; la description des portages de projets (partenariats)
- De valoriser les solutions mises en œuvre par certaines collectivités de ce réseau vers les autres.
- De créer des réseaux d'échanges et de visites sur le terrain pour :
 - o Pérenniser les collectivités bretonnes en zéro phyto. Les échanges entre elles permettront de trouver ensemble des solutions aux nouveaux problèmes rencontrés en zéro phyto
 - o Créer une émulation et des circuits de transmission entre les collectivités en zéro phyto et les autres.

Délibération : le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention de 3 245 € auprès du Conseil Régional pour l'achat d'un broyeur de végétaux de 6 490 € HT dans le cadre de « l'aide à l'acquisition du matériel de désherbage », et autorise la Maire à viser la charte d'adhésion au réseau « Dephy Collectivités Bretagne ».

13. QUESTIONS DIVERSES

- **Inscription au programme ACTEE (aides financières pour l'étude et la maîtrise d'œuvre des économies d'énergie)**

L'Agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères candidate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) CHENE lancé par la Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) dans le cadre du programme national de Certificat d'Economie d'Énergie (CEE), appelé « ACTEE + ».

Le dispositif CEE est un mécanisme réglementaire et économique, qui constitue l'un des principaux instruments de la maîtrise de la demande énergétique en France. Le programme « ACTEE » permet ainsi de financer des actions dont l'impact sur les économies d'énergie est réel.

Les 4 lots subventionnables sont les suivants :

- **Lot 1 : Outils de mesure : taux de subvention à 50%**
- **Lot 2 : Études techniques : 50%**
- **Lot 3 : Maîtrise d'œuvre rénovation énergétique : 45 € du m2**
- **Lot 4 : Accompagnement AMO rénovation énergétique : 50%**

Le nombre de projets éligibles sera conditionnée aux crédits alloués pour le territoire du Pays de Fougères par la FNCCR. Les taux de subvention seront définitivement arrêtés à cette occasion

La liste de besoins identifiés pour la commune (sans obligation de réaliser les travaux) est la suivante :

Lot	Type d'actions	Bâtiment	Surface estimée	Catégorie, usages	Date signature des devis envisagée*
Lot 1 : Outils de mesure	Sous-compteurs d'énergie	Ecole publique		Scolaire	2024
Lot 1 : Outils de mesure	Logiciel de supervision	Ecole publique		Scolaire	2024
Lot 1 : Outils de mesure	Capteurs communicants	Ecole publique		Scolaire	2024
Lot 3 : Maîtrise d'oeuvre	Maitrise d'oeuvre rénovation énergétique	Ecole publique		Scolaire	2024
Lot 3 : Maîtrise d'oeuvre	Maitrise d'oeuvre rénovation énergétique	Ajoncs d'Or		polyvalent	2025
Lot 3 : Maîtrise d'oeuvre	Maitrise d'oeuvre rénovation énergétique	Mairie		administratif	2025

- **Dates des prochaines réunions de conseil municipal**

Jeudi 21 septembre

Jeudi 19 octobre

Jeudi 16 novembre

Jeudi 14 décembre

▪ **Participation des élus :**

En raison des effectifs réduits au service technique (arrêts de travail) il y aurait besoin

- De volontaires pour participer à l'installation et la désinstallation du camp passerelle à la Dathée (lundi 17 juillet - vendredi 21 juillet) : Philippe Donnini est volontaire (sous réserve /d'une aide au port de charges) pour le 17/07. Il sera accompagné d'Adrien Samson qui pourra assurer seul le 21/07.
- De volontaires également pour assurer le désherbage du jardin de l'ilot des Temples :
 - Bande le long de la maison Percival : Philippe Donnini
 - Tondeuse dans le jardin : par commission espaces verts. (Nicolas Rébillon se charge de transmettre la demande)

Il est proposé de solliciter un devis auprès de Agri Intérim à Liffré pour suppléer aux absences actuelles du Service Technique.